

COLLOQUE



UN PARENT EN PRISON...
DES ENFANTS LE VIVENT.

le 5 octobre 2007 (9h15-17h)
Palais des Congrès de Liège,
Esplanade de l'Europe 2,
4020 Liège

**« Soutenir les relations enfants-parents
compromises par l'incarcération :
pourquoi et jusqu'où ? »**

*Alain Bouregba, Psychanalyste et Directeur de la
Fédération des Relais Enfants-Parents (France)*

*Conférence prononcée lors du colloque « Un parent en prison...
des enfants le vivent » du 5 octobre 2007*

Bonjour !

Je vais tâcher en quelques minutes de vous rendre compte de la problématique à laquelle l'éloignement d'un parent incarcéré expose l'enfant, plutôt que de vous rendre compte de leur situation. D'autres vous en parleront, d'autres vous diront ce qu'il est possible de faire. Je vais, moi, tâcher d'évoquer les enjeux.

Quel est l'enjeu de l'action que le Fonds Houtman finance ? Quel est l'enjeu de cette mobilisation déjà ancienne, puisqu'il y aura bientôt un peu plus de 20 ans que des Relais Enfants-Parents se sont créés en France et dans d'autres pays de l'Union, pour aider ces 500.000 enfants éloignés de leurs parents incarcérés ?

L'enjeu, il faut l'aborder de façon sérieuse, et dans un premier temps, éviter toute prédiction. On ne peut pas enjoindre à l'enfant éloigné de son parent incarcéré un destin funeste du fait qu'il est séparé, ou qu'il fut séparé de son parent. 500.000 enfants dans l'Union le sont. Ils ne sont pas tous condamnés à devenir névrotiques ou psychopathes.

L'incarcération d'un parent n'est pas, pour son enfant, l'indication d'un trouble psychopathologique en soi. Par contre, cette incarcération, l'éloignement, l'effacement du parent peut quelquefois exposer l'enfant à un risque. Il faut mesurer la nature de ce risque. Quels sont les risques auxquels l'enfant est exposé dès lors que son parent est incarcéré ? Et l'on s'aperçoit qu'à l'analyse rigoureuse de ces risques, aider au maintien de la relation entre l'enfant et son parent devient, non pas seulement un enjeu éducatif, mais un enjeu de santé publique dont les différents législateurs de l'Union, n'ont pas encore tout à fait pris la mesure.

Pour rendre compte de la nature de ces risques auxquels l'enfant est exposé, dès lors où il est éloigné de son parent incarcéré, il faut revenir un instant sur la notion de lien. Les liens psychiques sur lesquels s'étaie la relation survivent à l'absence de contacts. On ne peut pas briser les liens. Une fois qu'ils sont établis, ils le sont durablement. Et il n'est pas nécessaire que l'enfant soit en contact avec ses parents pour que ces liens existent. Plus tu t'éloignes, plus ton ombre s'agrandit, dit un vers de Robert Desnot. Dans bien des cas, l'éloignement renforcera les liens en les fixant sur des modalités anciennes plutôt que de les déliter.

Cependant quelques éloignements ne sont pas sans agir sur ces liens, au point de les établir sur des processus morbides. Pour rendre compte des risques psychopathologiques auxquels ils sont exposés, il est nécessaire de revenir sur la nature des liens psychiques. Qu'entend-on par « liens psychiques » unissant l'enfant à son parent ? La grande difficulté ici, c'est que la notion même renvoie à une controverse dans le champ des théories psychologiques, controverse qui est loin d'être réglée.

En effet, dans le champ de la psychologie, comme dans le champ de la langue ordinaire, deux positions s'affrontent. Pour certains les liens psychiques qui unissent l'enfant à son parent se réduisent aux liens affectifs. Dans ce sens, le format essentiel de ces liens est donné par les liens initiaux établis lors de la phase de fusion mère-enfant, ces liens d'attachement dont parle Bowlby dont il nous dit d'ailleurs qu'ils sont à ce point essentiels qu'il semble sans doute nécessaire de formuler l'hypothèse selon laquelle ils seraient déterminés biologiquement.

Liens affectifs – d'autres traditions dans le champ de la psychologie, celle de Jacques Lacan, et plus récemment celle de Legendre, rapprochent ces liens de la notion de filiation. Les liens peuvent exister alors même qu'il n'y a pas d'attachement. Cette controverse théorique, on la retrouve à tous les étages de notre implication, on la retrouve dans le champ juridique. En effet, notre Code civil – je parle du Code civil français, je ne connais pas le Code civil belge, prévoit que toute personne ayant des liens affectifs avec un enfant, peut réclamer d'un juge

aux affaires familiales que ces liens soient nourris par des contacts, des visites ou une correspondance. Il en va ainsi pour les grands-parents, mais aussi pour les ex-beaux-parents ou pour les ex-familles d'accueil. Des gens tout à fait étrangers aux liens de filiation ont pu obtenir des droits de visite auprès d'un enfant, arguant de la nécessité de respecter ses liens affectifs. Le Code a prévu que le juge ordonnait en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Mais par contre, notre Code prévoit que les liens de filiation sont inaltérables, dès lors qu'ils n'ont pas été démis par l'autorité judiciaire. Il est en tout état nécessaire de les respecter, et un parent, même totalement étranger à son enfant, peut se voir obtenir un droit de correspondance et de visite à cet enfant qu'il n'aura pas éduqué, dès lors qu'il a été institué comme autorité vis-à-vis de son enfant, dès lors qu'aura été institué un droit de filiation, une filiation avec lui. Ce qui embarrasse ici, c'est que la nature du lien n'est pas effectivement établie d'un point de vue juridique ; on établit la notion de relation affective, on établit la notion de filiation, on ne tranche pas entre les deux.

Dans le champ qui nous intéresse de la même manière, on voit certains praticiens revendiquer le droit à des relations entre l'enfant et son parent incarcéré, sous l'injonction du devoir de respecter l'amour. Un enfant est aimé, il doit le savoir, il a besoin de le savoir, il ne peut pas grandir sans le savoir, il doit se nourrir de cette affection que lui porte son parent. L'en éloigner, c'est compromettre la sécurité intérieure sur laquelle il doit s'ériger, c'est entraver son développement.

Pour d'autres praticiens, il est important que l'enfant soit en contact avec un récit sur son histoire, soit en contact avec ceux qui l'ont introduit dans la communauté des hommes, soit en contact avec ceux par qui il a été engendré, alors même qu'il n'a pas de relation d'attachement avec eux. On le voit, la controverse théorique ne fait que reprendre les termes d'une controverse plus générale.

Comment peut-on rendre compte de ces approches différentes de la notion de lien ? Comment peut-on synthétiser suffisamment la notion, pour qu'elle puisse englober les deux aspérités, et le lien affectif, et le lien de filiation ? Pour ce faire, je vous proposerai de reprendre sur la notion de lien, telle que l'a suggérée Jacques Lacan.

Pour l'auteur, le lien dont il est question dans les liens sociaux et culturels, dans le contexte familial, est un lien d'assujettissement à une identité. L'enfant n'est pas un voyageur sans bagages : il est engendré biologiquement, mais il est engendré aussi psychiquement par le désir de ses parents, et le désir de ses parents lui assigne une place à partir de laquelle il pourra ultérieurement revendiquer le non-empiètement sur son autonomie. Cette place, à partir de laquelle il revendique sa subjectivité, lui est assignée, il y est initialement assujetti.

Nous sommes tous en quête de nos origines. Nous sommes tous en quête de la place et de la position qui nous a été assignée. Nous sommes tous en quête de comprendre quelque chose de ce qui nous a été dit de ce que nous sommes. Non pas pour y être conditionnés, mais au contraire pour en prendre suffisamment possession, afin de pouvoir ensuite déployer sa subjectivité et son originalité. La détermination initiale au désir de mes parents n'est pas un conditionnement mécanique, c'est tout le contraire. C'est un seuil essentiel au déploiement de la liberté.

L'enfant a besoin d'être aimé. Peut-être, mais peut-être pas. Il a surtout besoin de savoir quel projet on a eu pour lui, pour entrer dans une confrontation avec l'imaginaire de ses parents. Et en fait, on pourrait admettre que la nature même des liens psychiques qui unissent l'enfant à

son parent est de cette matière-là. La matière, c'est celle de la confrontation qui oppose l'enfant à son parent.

Dans les termes de cette confrontation, bien entendu, le terme affectif est un terme important, mais c'est un terme parmi d'autres. On ne peut pas réduire les liens à la notion de lien affectif. Les termes de la confrontation sont des termes complexes, qui s'enracinent dans la présence parentale dans la phase initiale, mais qui survivent à cette présence. Nous sommes toujours en confrontation avec nos parents ; nous n'avons plus besoin de leur présence pour entretenir avec eux une controverse intérieure, à partir de laquelle j'assigne à ce que je fais une direction.

Cette quête des origines continue perpétuellement en nous. D'ailleurs la notion de fonction parentale est souvent prise à contresens, on l'assimile aux rôles parentaux.

Les rôles parentaux, c'est le comportement effectif des parents auprès de l'enfant.

La fonction parentale, c'est une fonction hominisante, c'est la capacité dans laquelle je suis en tant qu'adulte de pouvoir actualiser en moi la permanence parentale pour m'y confronter. Les figures parentales qui survivent en moi, je m'y confronte toujours, et c'est de cette nature-là que sont faits les liens psychiques qui unissent l'enfant et le parent.

Parler de leur rupture n'a pas de sens dès lors qu'ils ont été établis, ils sont et cette confrontation intérieure survit à l'absence de contacts. Pour autant dans une phase initiale, l'enfant a besoin du contact à ses parents dans cette phase importante, où il va intégrer ces figures en lui, à partir desquelles il pourra regarder son passé pour se diriger dans son futur.

Pourquoi et comment se passe cette intégration des liens, cette intégration des figures parentales, et en quoi l'absence de contacts peut la compromettre ? Pour appréhender cette problématique, il nous faut dans un premier temps revenir sur des éléments tout à fait essentiels dans la période qui précède l'accès de l'enfant au langage, et voir en quoi le parent est nécessaire à son enfant dans son édification psychique. Le faire m'entraînerait très loin, c'est pourquoi je vous proposerais plutôt quelques images.

L'enfant a besoin de sécurité, mais une sécurité qui n'est pas simplement tournée vers le monde extérieur : une sécurité aussi vis-à-vis de son monde intérieur qui, à tout moment, risque de le déborder. Ses pulsions, ses désirs, son agressivité, sa violence, à tout moment, risquent de l'anéantir, et c'est pourquoi il a besoin pendant quelques temps d'être contenu. Qu'il s'agisse de ses pulsions ou de ses angoisses, les parents ont une fonction de contenance. Ils servent de membrane de pare-excitation à leur enfant, la mère, bien sûr, essentiellement, mais le père y concourt aussi. C'est pourquoi l'enfant les auxilialise à son fonctionnement, et quand ils l'ont été convenablement dans cette période qui précède l'accès au langage, les figures dans lesquelles ils vont être enfermés, dans lesquelles ils vont être circonscrits, joueront ultérieurement pour lui ce rôle de contenance. En d'autres termes, quand est compromise la relation de l'enfant à son parent dans cette période, ce que l'on compromet durablement, c'est la qualité de la relation que le sujet entretient à lui-même. Les angoisses dont il est question, et auxquelles les parents doivent apporter une ceinture de pare-excitation sont de différentes natures. Il est habituel de les étager en trois périodes : les angoisses de néantisation ou d'anéantissement, les angoisses dépressives et les angoisses de castration.

Les angoisses d'anéantissement correspondent à la période où l'enfant vivait dans un monde, pour reprendre une expression de Ferenczi, moniste, c'est-à-dire un monde où les choses ne sont pas rattachées à des choses déjà connues, puisqu'il ne maîtrise pas le langage. Tout élément est ici original, l'enfant est émietté comme le monde est émietté, rien en lui ne lui

permet de se récapituler et de pouvoir inscrire le monde dans un ordre continu. Il n'a pas, vis-à-vis de lui-même, comme vis-à-vis des choses, un rapport autrement déterminé que par un contact immédiat au réel. Or, le contact immédiat au réel est un contact étrange, puisque dans le réel rien n'est à rapprocher d'autres choses. « *Tu m'appelles la rose* », dit la rose. « *Mais si tu savais mon vrai nom*¹... », écrivait Paul Claudel.

Dans cette période, l'enfant est étranger à toute chose, et c'est pourquoi il est incapable d'adapter une réaction à des événements qui le surprennent. Il n'a pas comme nous la capacité, quand il est confronté à un événement, de se rappeler un événement ancien, auquel il peut rapprocher celui-ci, pour pouvoir en déduire s'il est confronté à un danger ou pas. Il n'a pas les moyens d'appréhender le monde de façon discursive, suffisamment signifiante, pour pouvoir s'orienter, pour pouvoir cheminer sans crainte.

Imaginez, un bébé confronté à un aboiement, il ne peut pas se dire : « tiens, c'est un chien ». Il entend l'aboiement, sans pouvoir se signifier ce qu'il entend. Or, pour réagir au monde, nous avons besoin de nous en dire quelque chose. Nous en dire quelque chose, c'est rapprocher ce qui est de ce qui a été. Cette fonction de rappel n'est possible qu'avec la fonction discursive que le nourrisson n'a pas, et c'est pourquoi il est dans un rapport au monde extrêmement inquiétant. Comment va-t-il survivre à ce monde inquiétant ? Il y survit à lire le monde sur le visage de sa mère. Reprenons un instant cette illustration de l'aboiement. Quand vous êtes dans une forêt, si vous êtes surpris par un grognement, vous pouvez être inquiet, vous faites fonctionner votre machine à rappel, et vous pouvez vous dire que ce grognement est celui d'un aboiement, et être un plus rassuré puisqu'il s'agit d'un chien. Puis, si vous connaissez bien les chiens, vous pouvez vous dire que cet aboiement n'est pas un aboiement menaçant, mais que c'est au contraire un aboiement de joie. Dès lors que vous vous l'êtes dit, vous êtes totalement rassuré. La réassurance a jailli du rapprochement de l'événement nouveau et d'événements anciens qui l'ont précédé, et ce reprochement est subordonné à des liens établis à partir du stock linguistique que vous avez intégré et qui associe des signifiés à des signifiants.

Le très jeune enfant n'est pas capable de cela. Il n'est pas capable de rappel, non pas qu'il ne soit pas capable de mémoriser, mais il n'est pas capable de se rappeler ce qu'il a mémorisé. Il ne peut donc rapprocher l'aboiement d'aucune autre chose. Il est confronté à un aboiement. Il ne sait pas ce que c'est. Pour savoir s'il doit en être inquiet, il n'a pas le confort du langage, mais il a le visage de sa mère. Si sa mère ne manifeste aucune inquiétude, il sait ne pas avoir besoin d'être inquiet. Si au contraire sa mère se crispe et semble inquiète, il est alors à son tour inquiet. Le visage de sa mère lui raconte le monde, et le récit qu'elle fait du monde permet à l'enfant de maîtriser les émotions qui l'assaillent.

La mère se substitue à l'absence de langage chez l'enfant, et c'est pourquoi d'ailleurs il est finalement pertinent de parler de langue maternelle, même quand la mère ne parle pas, sa langue est bien la nôtre, puisque le rôle qu'elle joue initialement, c'est de se substituer au défaut du langage, au fait que l'enfant est celui, pour reprendre l'étymologie, qui ne parle pas.

De cette phase initiale, l'enfant va accéder à une phase où il peut se ramasser dans une identité qui le récapitule, c'est la deuxième phase de développement. À cette période, il est assailli par une inquiétude de ne pas être suffisamment conforme au désir de sa mère, à ce que sa mère a souhaité qu'il soit. Il perçoit une image dans le visage de sa mère, image à laquelle il s'identifie, mais il craint de ne pas y être tout à fait conforme, et cette inquiétude fait naître en lui une deuxième série d'angoisses, des angoisses dépressives.

¹ Je m'effeuillerais aussitôt.

Là encore, le rôle de la mère est tout à fait essentiel. Si elle peut, sans panique, manifester à l'enfant que le désir qu'elle a pour lui ne la réduit pas elle-même à une quête fanatique, l'enfant va se détacher de cette phase dépressive, et accéder ultérieurement à une autre dialectique, non plus celle de l'être – « être ou ne pas être l'objet du désir de sa mère », mais une dialectique de l'avoir – « avoir ou n'avoir pas l'objet du désir de sa mère ». Cette phase-là introduit la présence du père, qui devient une présence référentielle.

Je décline tout cela extrêmement rapidement, et j'ai bien le sentiment que mon propos pourra pour quelques-uns paraître totalement obscur, mais c'est vous dire – et c'est peut-être ce que vous devez en retenir – combien est essentielle à l'enfant la présence des parents dans la construction initiale de son appareil psychique.

Une fois cette phase traversée, il a intégré suffisamment de figures et de représentations parentales pour pouvoir supporter leur éloignement. Les parents demeurent en lui, agissent en lui. Régulièrement, il a besoin de les actualiser, pour se confronter à des angoisses qui peuvent l'assaillir ou à une force pulsionnelle qui peut le déborder. Quand, au cours de cette période, les parents n'ont pas su ou n'ont pas pu jouer ce rôle de renforcement des liens psychiques qui les unissent à leur enfant, l'enfant a dû grandir et doit grandir sans le confort d'une contenance, dans laquelle il peut comme se nidifier avant d'étayer totalement sa subjectivité.

Que se passe-t-il dans l'hypothèse où l'enfant n'est pas suffisamment établi sur des liens stables et sur un fonctionnement psychique auxquels les parents auront correctement concouru ? Il est déterminé à une autonomie précoce. Trop précocement, il doit faire sans le confort de figures auxiliaires, et cette autonomie psychique à laquelle l'enfant séparé de ses parents est soumis est la source d'un risque psychopathologique dont on doit bien mesurer l'importance.

Si l'enfant n'a pas de protection intérieure contre son monde intime, le monde de ses pulsions et de ses angoisses, il aura tendance à se mettre lui-même à distance de lui-même, à établir un éloignement intérieur, à rompre la relation avec lui-même. Il est effrayé de ses pulsions et de ses angoisses. C'est pourquoi il va précocement tenter de les mettre à distance, et cette tentative de mise à distance, qui équivaut en lui effectivement à la carence des figures parentales, le conduit à une position dépressive majeure. La dépression, finalement, peut se rapporter à une situation psychique de continence, contenir son monde intérieur, s'en éloigner, s'en départir. Pour y réussir, l'enfant n'a pas énormément de solutions. Il pourrait bien entendu, comme l'adulte, se couper de tout contact à autrui. Quand l'adulte dépressif se replie du monde, il ne cherche qu'à se replier de lui-même, le contact à autrui nourrissant le rapport à soi, la conscience de soi est toujours médiatisée par le rapport à l'autre, il suffit de supprimer l'autre, pour qu'il n'ait plus conscience de soi.

L'enfant n'est pas enclin à ce type de manifestation. Chez lui, la dépression prend une toute autre allure : celle des inhibitions. D'abord l'inhibition de la pensée. La pensée se déroule en nous, sans que nous en soyons véritablement le maître. Réfléchir, bien sûr, est un acte de maîtrise, mais la pensée, non. La pensée est toujours spontanée, elle est toujours une dérive, elle est toujours spéculative, et elle nous ouvre à chacune des étapes de la spéculation sur un monde intérieur qui pourrait nous effrayer. C'est pourquoi, quand on veut se couper de soi, on coupe la pensée.

Couper la pensée chez l'enfant, c'est possible. On voit l'enfant devenir sérieux, se figer dans les tâches qui lui sont confiées, s'appliquer même. Mais il le fait sans penser, de façon automatique, mécanique. Aussitôt, on va diagnostiquer une déficience. Un grand nombre de

déficiences cognitives sont en fait des manifestations dépressives chez l'enfant. Le simple fait de mémoriser suppose des associations libres. On ne mémorise que par moyens mnémotechniques. Pour qu'une chose puisse être rangée dans notre boîte noire, il faut que nous puissions l'associer à une autre. Si nous n'avons pas de quoi l'associer, si nous n'avons pas de casier où la déposer, elle nous prend la tête, comme disent les adolescents. Les informations, dès lors que l'enfant se ferme à toute solution associative, ne sont pas intégrées, il ne peut pas les maîtriser. Cette inhibition de la pensée associative altère considérablement ses capacités à mémoriser, et donc ses capacités d'apprentissage.

L'inhibition portera de la même manière sur l'imaginaire. Ces enfants qui inhibent leur rapport à l'imaginaire dans nos consultations nous frappent par leur sérieux et leur résistance à la fabulation ludique. Quand je demande aux enfants de six à huit ans que je reçois de jouer avec une baguette magique « Vois sur mon bureau la baguette d'Harry Potter, il me l'a confiée – que veux-tu en faire ? ». Vous avez des enfants qui se saisissent du bâton, et qui me construisent très rapidement un monde. Ils me racontent qu'ils vont transformer leur institutrice en une horrible araignée qu'ils pourront piétiner. Ils me racontent qu'ils vont transformer leur mère en un joli papillon et leur père en un tout petit, tout petit escargot qui rentre dans sa coquille. Ils vont me faire un monde très rapidement. Et vous en avez d'autres qui restent complètement hébétés face à la baguette, sans savoir ce qu'ils ont à dire. Ils cherchent désespérément dans mon regard la bonne réponse. Ces enfants ont de l'imagination, mais s'en éloignent, elle leur fait peur, elle les brûle parce qu'imaginer, c'est s'ouvrir sur son monde intérieur.

Des enfants sans imagination, des enfants sans capacité à mémoriser, des enfants sérieux, des enfants qu'on qualifiait autrefois de benêts, qu'on mettait au fond des classes près du poêle et dont on ne s'occupait pas, ces enfants dépressifs, j'en vois de très nombreux parmi les enfants de détenus.

C'est la phase la plus inquiétante, c'est celle qui passe le plus silencieusement, et qui n'alerte généralement jamais personne, puisqu'on se fait facilement à l'idée que l'intelligence est un bien inégalement réparti. Ça, c'est une grande sottise. Il n'y a, à peine, que quelques pour-cent de nos échecs scolaires qui relèvent d'un trouble de la mentalisation. La quasi-totalité des troubles scolaires et des troubles de l'apprentissage relève soit de problèmes sociaux, soit le plus fréquemment de problèmes sociaux compliqués d'un problème psychologique et d'un problème dépressif. L'inhibition est le premier risque auquel l'enfant est confronté, dès lors qu'il n'a pas en lui le confort d'une permanence parentale qui puisse contenir l'ensemble de ses pulsions, de ses émotions et de ses angoisses.

Le deuxième risque auquel il est confronté, c'est le revers de la pièce. C'est le risque de passage à l'acte. Quand la pensée fait peur, parce qu'elle peut ouvrir sur un monde intérieur, vous pouvez soit l'inhiber, soit la tarir, soit l'empêcher, soit au contraire lui préférer l'action. Faire précéder la réflexion de l'action, c'est ce qu'on appelle *l'acting*, le passage à l'acte. Le passage à l'acte, ce n'est pas la transgression. La transgression, c'est une notion juridique. Le passage à l'acte est un acte impulsif, compulsif, une réaction immédiate aux conditions de la réalité, donc sans préméditation. L'enfant qui illustre le mieux le passage à l'acte, le trait psychopathique, comme on aurait dit autrefois, c'est Sophie dans « Les Malheurs de Sophie ». Sophie est une dangereuse criminelle, parce qu'elle n'a jamais l'intention de faire du mal, elle n'a aucune intention. Elle a simplement pour projet de satisfaire à ses besoins immédiats. Elle a simplement pour projet de régler une frustration qui l'assaille, immédiatement. Elle a simplement pour projet de rompre l'ennui.

Mais un enfant qui inhibe le contact à lui-même est incapable d'être exposé à l'écoulement du temps. Pour supporter l'écoulement du temps, pour le supporter sans en être ennuyé, il faut être en contact avec soi. Si on ne l'est pas, on est précipité à vouloir agir, on est dans l'activité effrénée, on est dans l'agitation. Plus j'ai de contact intérieur, mieux je supporte l'écoulement du temps. Je n'ai pas besoin d'une agitation. L'enfant, de la même manière, est d'autant plus agité qu'il craint le contact à lui-même. Il ne supporte pas l'ennui qui est la manifestation de cette perte de contact à soi. Ça, je crois que c'est très important, parce que ça existe aussi chez l'adulte. Il y a des adultes qui s'ennuient toujours, et qui s'agitent beaucoup. Ils s'ennuient et s'agitent, et ils se demandent pourquoi. Et comme ils s'agitent, on ne pense pas qu'ils sont dépressifs. Or, c'est une des grandes manifestations de la dépression, l'incapacité à supporter l'écoulement du temps.

L'enfant qui ne supporte pas l'ennui va essayer de le meubler par des actions immédiates, sans préméditation, comme peut le faire Sophie. Elle a un joli couteau, il y a des poissons, elle veut faire une dînette, elle va prendre les poissons, les couper. Comme c'est triste, comme c'est malheureux, les poissons ne survivent pas au fait qu'ils aient été coupés ! Que va dire maman ? Sophie est une dangereuse criminelle. Les criminels ne sont jamais autrement criminels que par ennui.

Certains enfants vont donc être tentés de substituer à l'inhibition l'action, *l'acting*, le passage à l'acte. Quand ils le font, ils nous surprennent par leur capacité de réflexion. Mais une réflexion qui n'est pas a priori, qui est toujours a posteriori. Sophie est une grande raisonneuse. Sophie raisonne beaucoup, mais elle raisonne une fois perpétrés les actes auxquels elle a été conduite, et afin de limiter les dommages auxquels elle va être condamnée, les risques qu'elle a pris.

Les enfants hyperactifs, de la même manière, sont des enfants qui sont capables de raisonner une fois leur acte posé. Non pas quant aux raisons qui les ont poussés à agir, mais quant à ce qu'ils vont bien pouvoir faire du monde qu'ils ont détérioré, et comment ils vont bien pouvoir réparer la perte de confiance qu'ils pressentent chez l'adulte qui les entoure. Ce sont des enfants raisonneurs, mais des enfants raisonneurs sur les conséquences des actes qu'ils posent, jamais sur les préméditations, sur ce qu'ils pourraient préméditer avant d'agir.

Ces enfants hyperactifs, ces enfants agités, ces enfants dont on parle beaucoup, à l'inverse des premiers sont, comme les premiers, des enfants en grande difficulté de pouvoir établir en eux des figures parentales suffisamment contenant, pour pouvoir ériger en eux une barrière de sécurité suffisante pour contenir leur angoisse et leur impulsivité. Ils ont voulu le faire de façon autonome, souvent dans un premier temps sur un mode dépressif. Ce qui prévaut, c'est l'inhibition, mais comme ce mode n'a pas tenu, comme l'inhibition entraînait chez eux une souffrance et une douleur insupportable, ils ont voulu se libérer du frein qu'ils s'opposaient à eux-mêmes en devenant l'inverse : des enfants qui ne mettaient aucun frein à leur action. Les enfants dépressifs peuvent verser assez facilement dans l'agitation pathologique : des enfants qui s'activent sans direction. Ce sont les deux risques auxquels expose une insuffisance parentale dans la construction de l'enfant.

Je vous le disais en introduction, tous les enfants de détenus ne sont pas déterminés à ces risques. Mais ils y sont exposés, et je ne suis pas sûr qu'on ait bien pris le temps de comprendre en quoi, si on n'y prenait garde, ces risques étaient déterminants de troubles qu'il fallait absolument prévenir. Je ne suis pas tout à fait convaincu que les pouvoirs publics ont mesuré qu'il s'agissait là d'un enjeu de santé publique.

Alors bien sûr, comment agir ? Et c'est là-dessus que je terminerai ces quelques minutes.

Comment agir pour éviter à l'enfant les effets de ces troubles dépressifs sous une forme d'inhibition ou sous la forme de l'hyperactivité ? Comment aider à ce que les relations enfants-parents nourrissent suffisamment les liens psychiques qui unissent l'enfant à son parent, pour que les figures parentales puissent conserver le rôle de protection intérieure qu'elles ont à assumer ? Pour ce faire, il est essentiel, bien sûr, d'aider à l'accompagnement de l'enfant auprès de son parent, d'actualiser suffisamment le lien pour que l'enfant puisse se le représenter et puisse intégrer quelque chose. S'il n'a de contact durant les trois premières années de sa vie avec aucun de ses parents, il ne pourra pas intégrer grand-chose, si ce n'est des figures de substitution. Mais ça ne suffit pas. Il faut aussi beaucoup travailler avec le parent. Le parent doit pouvoir aider son enfant, il doit pouvoir, quand il est en contact avec lui, actualiser le rôle qu'il peut jouer auprès de lui, à savoir ce rôle de sécurité intérieure. Et c'est là que la détention, plus que n'importe quelle autre circonstance de séparation, expose à des risques majeurs, puisque le parent détenu est un parent particulièrement fragilisé dans sa capacité à exercer sa fonction. Il l'est d'abord parce que l'incarcération obscurcit la perception qu'il peut avoir de son rôle.

La détention est une épreuve extrêmement désespérante du point de vue de l'émotion. C'est un désert affectif. C'est un monde dans lequel les relations à autrui sont très codifiées, et supposent toujours une extrême vigilance. On ne peut jamais totalement, en détention, baisser la garde. La coercition rend le sujet vigilant, extrêmement vigilant, et le place dans un rapport de repli vis-à-vis de l'autre.

De très nombreux auteurs ont développé tout cela, je ne le fais pas davantage. Mais le détenu est par nature en quête affective, et cette quête affective, souvent, il la canalise sur l'enfant, au point de ne voir en lui que le besoin qu'il en a. « Ah, il y a tellement longtemps que je t'attendais, ah comme je suis heureux de te voir, ah comme tu me fais du bien, ah comme tu es le seul auquel je pense, ah comme tu es le seul à partir duquel je peux espérer encore quelque chose ! ». Ce sont tous ces mots qui peuvent détériorer la capacité du parent à jouer son rôle auprès de son enfant.

Le parent est à ce point fixé – et on le conçoit – sur le besoin qu'il a de son enfant, qu'il obscurcit à l'enfant, la capacité de celui-ci à percevoir le besoin qu'il a de son parent. Bien sûr qu'en tant que parents, nous avons tous besoin de nos enfants, besoin d'en être aimés, besoin d'être reconnus par eux dans la position qu'on occupe. On est tous en doute en tant que parents du droit légitime à l'être, et nos enfants nous gratifient du droit à l'être. Ils contribuent à notre légitimité. Mais nous avons aussi tous un sens en nous de notre responsabilité, qui nous fait concevoir que notre enfant a besoin de nous. Or, ce besoin fort pressant que nous sentons en nous de nos enfants, est une chose à laquelle le parent détenu n'a plus tout à fait accès, non pas qu'il n'y ait pas accès de façon consciente, mais il n'y a plus accès du point de vue de l'émotion, obscurci qu'il est par le besoin qu'il a de son enfant. C'est le premier risque qui peut entraîner chez le parent une difficulté à jouer le rôle de contenance dont je vous parlais.

Le deuxième risque, c'est la crainte qui peut être la sienne de contaminer son enfant d'une histoire hantée, l'histoire qui est la sienne. Le parent détenu est dans un rapport extrêmement compliqué avec son enfant ; bien sûr il a besoin de lui, bien sûr il souhaite le voir, mais il sent confusément que son enfant aurait peut-être souhaité un autre parent que lui. Et c'est pourquoi il est quelquefois amené comme à s'excuser d'avoir existé, et quelquefois amené à craindre d'avoir contaminé son enfant d'une histoire terrible, d'une histoire hantée dans laquelle l'enfant trouvera un jour sa place comme il a trouvé la sienne, à savoir une place terrible, une place qui l'a conduit à la relégation. Et ça, ce n'est pas facile, parce que ça amène le parent, et surtout le père, à avoir vis-à-vis de ce qu'il a à transmettre à son enfant un rapport

extrêmement ambivalent. Tout à la fois, il veut en être le parent, et en même temps, il craint de lui transmettre quelque chose, il craint de lui transmettre son passé.

Le parent fait une confusion entre ce qu'il a fait de ce à quoi le déterminé son histoire et ce que l'enfant pourra faire des éléments de détermination auxquels l'expose l'histoire de son parent. Il est comme incité à penser que l'enfant ne pourra pas faire mieux que lui, qu'il va être enraciné dans sa histoire sombre, et déterminé au pire. Qu'il sera, comme lui, victime d'un engrenage malheureux. Et ceci d'autant plus qu'on le sait bien, comment là encore la détention accroît le sentiment d'être victime. Monsieur Badinter avait estimé à cinq ans la durée de la peine au-delà de laquelle un détenu ne se considérait plus comme coupable mais comme victime, victime des conditions de son histoire. Et cette victimisation, il a tendance quelquefois à la répandre sur son enfant. Ce faisant, là encore, il s'empêche de jouer pour son enfant un rôle de contenance. Il délite sa capacité à exercer auprès de lui une fonction parentale, il délite sa capacité à transmettre quelque chose.

Les conditions sociales qui ont été les siennes et qui ont pu être tragiques, peuvent être celles de l'enfant, mais ce qu'un parent a, dans ce cas-là, le devoir de transmettre à de son enfant, ça se ramène à quoi ? Ça se ramène à ceci : « Mon histoire a été dramatique et moi, tu comprends, je n'ai pas su en faire grand-chose. De ces conditions dramatiques, j'ai fait un destin dramatique. Mais toi, tu es plus futé que moi. Les conditions que tu traverses, les conditions sociales de précarité, de chômage, que sais-je, sont dramatiques, mais toi, tu es plus fort que je ne l'ai été. Tu pourras en faire tout à fait autre chose. » Il faut que le parent ait la conviction que l'enfant a la capacité de résilier son histoire. Nous sommes tous convaincus que notre histoire aurait dû être meilleure, et que la leur transmettant, à nos enfant, nous leur transmettons quelque chose qui aurait pu être meilleur. Mais nous sommes tous aussi convaincus de la capacité de nos enfants à résilier les conditions de notre histoire.

Pour ce faire, il faut que nous échappions au sentiment d'en être victimes. Or, le parent détenu n'y échappe pas. C'est pour ces deux raisons que le parent détenu est, plus que d'autres, en grande difficulté de pouvoir tenir le rôle qui est le sien, le rôle psychique qui est le sien auprès de son enfant. Et c'est pourquoi l'enfant éloigné de son parent détenu, l'enfant dont les relations à son parent détenu sont compromises par l'incarcération, est un enfant en risque du point de vue psychique, de développer des troubles de la relation à lui-même.

Encore une fois, et c'est ma conclusion, ces troubles ne sont pas immanquables, l'enfant y est simplement exposé. Pour pouvoir les prévenir, il faut mettre des moyens. D'ailleurs, ça me permet de régler la dernière question que j'aurais dû traiter, qui est « jusqu'où le maintien des relations ? ». « Jusqu'où le maintien des relations », ce n'est pas une bonne question. La vraie question est : « Quels moyens met-on dans l'accompagnement de cette relation ? ». Il ne s'agit pas simplement de développer des actions en direction de l'enfant. Il s'agit de développer aussi des actions auprès du parent détenu.

Soutenir l'enfant, c'est soutenir le parent dans sa capacité à exercer sa fonction, autant que soutenir l'enfant lui-même. Et même quand le parent nous paraît tout à fait inquiétant. Il ne faut pas être naïf, et il ne faut pas faire preuve de négligence grave, tous les parents ne sont pas respectables. Certains parents sont extrêmement nocifs et dangereux pour leur enfant. Vous avez des parents dont on se dit quand on les voit qu'ils ne sont pas un cadeau pour leur enfant. Ça, c'est une réalité à laquelle est confronté tout professionnel de l'enfance, et pourtant, ces parents qui ne sont pas des cadeaux pour leur enfant, ces parents qui peuvent avoir été dangereux pour leur enfant, ces parents dont il est nécessaire de protéger l'enfant, ces parents sont pourtant les parents de l'enfant ! Et les liens, comme le disait Martine

Prsoker, ma consœur, quand ils ont été établis entre l'enfant et son parent, l'ont été durablement. Encore une fois, je commençai par là, les liens survivent à l'absence de contacts.

Protéger un enfant en l'éloignant de son parent dangereux et nocif par exemple, est une chose nécessaire. Personne, à moins de négligence grave et de non-assistance à personne en danger, ne peut prétendre le contraire. Pour autant, tout reste à faire, tout reste à traiter. Le contact, étonnamment, peut être une occasion de traitement de ces liens et de ces relations. Le contact peut être une circonstance de traitement.

Je crois qu'il faudra se garder de poser la question en termes : « Doit-on ou ne doit-on pas aider au maintien de la relation en fonction de la qualité du parent ? ». Ce serait prendre le risque d'une négligence sévère ; les liens, quand ils ont été bâtis, sont constitués pour toujours. Ce qui nous importe, ce n'est pas de savoir si le parent est bon ou mauvais, si c'est un triste sire ou pas, c'est de savoir comment l'enfant peut faire avec lui, et comment on peut accompagner l'enfant auprès de son parent, quel que soit son parent. Accompagner bien entendu physiquement quand il s'agit de le faire, mais accompagner aussi au niveau de la confrontation intérieure, et cela pose la question, non pas de la qualité du parent, mais de ce que l'enfant peut faire en lui des parents qu'il a eus. C'est ça, la vraie question. À vouloir ériger une morale de l'action sur la qualité des parents, on se transforme nous autres praticiens sociaux et médico-sociaux en DRH (Directeur des Ressources Humaines). On estampille des parents dans leur capacité à l'être, et on en écarte d'autres du fait de leur incapacité à l'être. Or, ce n'est jamais la question. La question clinique, qu'il s'agisse d'une clinique sociale ou d'une clinique médicale, c'est la question de savoir comment l'enfant fait avec son parent. Qu'est-ce qu'il peut en faire, qu'est-ce qu'il doit consentir en troubles, en risques quand il doit s'y adapter. Au contraire, quels risques il prend quand il en est éloigné ? Parce qu'il s'agit d'accompagner les termes de la confrontation qui l'oppose à ses parents, et cet accompagnement, plus le parent est effectivement nocif, et plus le parent est effectivement dangereux, demande des moyens et des moyens importants.

C'est pourquoi la vraie question n'est pas jusqu'où en fonction du parent, mais jusqu'où on est capable de donner les moyens à ceux qui vont accompagner l'enfant auprès de son parent. Merci.

Conférence « Soutenir les relations enfants-parents compromises par l'incarcération : pourquoi et jusqu'où ? » - Alain Bouregba, Psychanalyste et Directeur de la Fédération des Relais Enfants-Parents (France) – Prononcée lors du colloque « Un parent en prison... des enfants le vivent » du 5 octobre 2007

*Editeur responsable :
M. Vaincel
Fonds Houtman (ONE)
Avenue de la Toison d'Or 60C
1060 Bruxelles (Belgique)*